

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-429-1932 promulguant à la Côte française des Somalis le décret du 26 juillet 1932. autorisant la Côte française des Somalis à contracter un emprunt.

n° 5-429-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 juillet 1932

Numéro JO
n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro
31 août 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 26 juillet 1932, autorisant la Côte française des Somalis à contracter un emprunt. inséré au Journal officiel de la République française du 31 juillet 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 26 juillet 1932 susvisé autorisant la Côte française des Somalis à contracter un emprunt de 8 millions de francs auprès de la Banque de l'Indochine. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur : Le Chef de bureau hors classe des secrétariats généraux chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, KRESSER.